



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre et à Madame la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

Le paysage médiatique luxembourgeois a connu d'importantes transformations ces dernières années, à la fois en raison des avancées technologiques et des changements dans les habitudes de consommation de l'information. La presse écrite, historiquement centrale, doit s'adapter à la montée en puissance des médias numériques et aux nouvelles exigences du public en matière de rapidité et d'accessibilité de l'information. Dans une motion du 08 juillet 2021 la Chambre des Députés a invité le Gouvernement à procéder à une évaluation du régime de l'aide à la presse deux ans après la mise en vigueur du nouveau régime.

Dans ce contexte, nous voudrions obtenir des informations détaillées sur l'évolution du paysage médiatique luxembourgeois entre 2021 et 2023, ainsi que sur les régimes d'aides à la presse et la promotion du pluralisme :

1. Quelle a été l'évolution du nombre de journalistes professionnels au Luxembourg entre 2021 et 2023 ?
2. Comment le nombre de personnel travaillant dans le secteur des médias, incluant les journalistes, le personnel technique et administratif, a-t-il évolué entre 2021 et 2023 ? Quelles tendances ont été observées concernant la situation salariale des journalistes et du personnel des médias durant cette période ?
3. Combien de demandes ont été déposées depuis 2021 pour bénéficier du régime d'aide à la promotion du pluralisme ? Combien de ces demandes ont été acceptées, combien ont été refusées et pour quelles raisons ces refus ont-ils été prononcés ?
4. Y a-t-il actuellement des acteurs médiatiques bénéficiant du régime de la promotion du pluralisme qui diffusent dans une ou plusieurs langues utilisées par au moins 15 % de la population, autres que le luxembourgeois, le français ou l'allemand ? Si oui, qui sont ces acteurs et quelles langues utilisent-ils ?
5. Combien d'acteurs médiatiques bénéficient actuellement des différents régimes d'aides à la presse au Luxembourg ? Comment a évolué le nombre d'acteurs bénéficiant de ces régimes d'aides au cours des trois dernières années ?
6. Quelle a été l'évolution de l'utilisation des différents formats médiatiques (presse écrite, médias en ligne, etc.) entre 2021 et 2023 au Luxembourg ?
7. La transition vers les formats numériques a-t-elle influencé la distribution des aides, notamment pour les nouveaux types de médias émergents ?
8. L'évaluation du régime d'aide à la presse, comme prévu par la motion de la Chambre des Députés, a-t-elle été effectuée ? Si oui, selon quelle manière cette évaluation a-t-elle été conduite ? A-t-elle été réalisée de manière indépendante et selon des critères précis ?

9. Combien et quels acteurs de la presse ont été consultés lors de cette évaluation ? Est-ce que tous les acteurs sollicités ont répondu, et quelles ont été leurs principales revendications ou observations ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Francine Closener  
Députée



Mars Di Bartolomeo  
Député